

Passeport jeunesse

Depuis 2005, la Ville aide les jeunes à adhérer aux associations oullinoises par le biais du « Passeport Jeunesse ».



Cascol Judo



LA CAMPAGNE PASSEPORT JEUNESSE 2023/2024 EST TERMINÉE

Principe :

Via le passeport jeunesse, les familles peuvent bénéficier du remboursement d'une partie d'une adhésion auprès d'une association oullinoise de leur enfant.

La Ville d'Oullins a décidé de faire bénéficier plus de familles et d'augmenter l'aide :

- **élargissement du dispositif aux collégiens** pour encourager et soutenir encore plus largement la pratique associative,
- **l'aide est dorénavant forfaitaire et basée sur le Quotient Familial de la CAF** afin de simplifier la démarche et favoriser la lisibilité du dispositif.

Critères d'éligibilité :

Le « Passeport Jeunesse » est ouvert à **tous les enfants résidents à Oullins scolarisés, de l'école élémentaire (CP) au collège (3^e) sur Oullins ou hors commune** ainsi qu'aux jeunes accueillis en « Maisons Familiales et Rurales » (MFR), niveaux 4^e et 3^e.

Le « Passeport Jeunesse » s'élargit également à deux autres catégories de bénéficiaires :

- > les enfants oullinois porteurs de handicap qui s'inscrivent dans une association domiciliée en dehors d'Oullins, en raison de la spécificité de l'activité choisie,
- > les élèves, de 10 à 15 ans, domiciliés à Oullins, ayant suivi une formation payante « premiers secours » PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).

Calendrier

Dans le but d'améliorer la gestion des dossiers, la date limite de dépôt des dossiers a été fixée au 31 janvier 2024.

Le dossier

Le passeport jeunesse peut être récupéré auprès des associations ou en mairie. Il est également téléchargeable (et remplissable en ligne) ci-dessous.

Le passeport doit être renvoyé en mairie avec :

- > Un relevé d'identité bancaire
- > La facture d'adhésion de l'enfant bénéficiaire du passeport jeunesse émise par l'association
- > Le certificat de scolarité pour les enfants scolarisés au collège et en MFR

Le dossier est à adresser :

En priorité par email à :

passeportjeunesse@ville-oullins.fr

Ou par courrier à : Hôtel de Ville d'Oullins, direction des sports, place Roger-Salengro, 69600 Oullins.

Tableau de calcul de l'aide attribuée

TRANCHES	1	2	3			
Quotient familial	0-750		751-1150		1151 et +	
Montant de l'aide par enfant				100 €	80 €	20 €
Montant de l'aide formation PSC1				30 €	30 €	30 €



ALLER PLUS LOIN

EN TÉLÉCHARGEMENT



passeport-jeunesse-2023-2024-interactif.pdf



[TÉLÉCHARGER \(PDF, 2.68MO\)](#)



[FEUILLETER](#)



VILLE D'OULLINS-PIERRE-BENITE

HÔTEL DE VILLE
PLACE ROGER SALENGRO - BP 87
69923 OULLINS CEDEX
04 72 39 73 13

MAIRIE DÉLEGUÉE DE PIERRE-BENITE :
HÔTEL DE VILLE
PLACE JEAN JAURÈS
69 310 PIERRE-BÉNITE
04 78 86 62 62

► **HORAIRES** ([HTTP://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?](http://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?))

@ **CONTACTEZ-NOUS**